

Je suis suivie régulièrement sur le plan gynécologique

Le site du Docteur Solveig GERBEAU

Adresse du site : www.docvadis.fr/solveig-gerbeau



Validé par

le Comité Scientifique Médecine générale

Un suivi gynécologique régulier et des examens de dépistage sont recommandés tout au long de votre vie.

Quel est le rythme idéal pour bénéficier d'un examen gynécologique ?

Sauf en cas de grossesse ou de pathologie particulière, un rendez-vous annuel est suffisant à partir du début de la vie sexuelle. La consultation débute par un entretien au cours duquel le médecin fera le point avec vous sur :

- La date de vos dernières règles et la régularité de vos cycles.
- Votre mode actuel de contraception.
- Vos grossesses.
- Des allergies ou des problèmes de santé récents.
- Les médicaments que vous prenez, et lesquels.
- Les interventions chirurgicales que vous auriez pu subir.
- Les cas de cancer, d'hypertension, de diabète, ou d'autres maladies dans votre famille.

L'entretien est suivi d'un examen gynécologique.

Quels sont les examens indispensables à pratiquer et à quelle fréquence ?

Le frottis

Cet examen permet de détecter la présence de cellules cancéreuses sur le col de l'utérus. Le rythme recommandé des frottis chez les femmes de 25 à 65 ans est tous les 3 ans, après deux frottis initiaux normaux pratiqués à un an d'intervalle. En cas de lésions visibles ou de résultats anormaux du frottis cytologique, un examen complémentaire pourra être nécessaire. Il sera réalisé au cabinet du gynécologue. Il pourra s'agir soit

- D'une colposcopie : le col est examiné à l'aide d'un microscope après application de colorants qui permettent de repérer les éventuelles anomalies avec précision.
- D'une biopsie : un peu de tissu est prélevé sur le col de l'utérus pendant la colposcopie et adressé au laboratoire d'analyses.

La mammographie

C'est un examen radiographique de dépistage du cancer du sein. Sauf antécédent particulier, vous devez l'effectuer tous les deux ans à partir de 50 ans.

Le bilan sanguin

Cet examen annuel est nécessaire si vous utilisez une pilule contraceptive œstroprogestative, un anneau vaginal ou un implant.

Comment se déroule un frottis ?

Après introduction d'un spéculum, votre médecin prélève des cellules superficielles du col par frottement à l'aide d'un écouvillon ou d'une spatule spécialement adaptés. Les cellules sont étalées sur une lame de verre. Ce frottis est envoyé au laboratoire par votre médecin qui reçoit les résultats au bout de quelques jours et vous contacte en cas d'anomalie. Cet examen est indolore.

Y a-t-il des signes qui doivent m'inciter à consulter en dehors des visites habituelles ?

Toute anomalie constatée doit vous inciter à consulter. Par exemple : des saignements entre les règles, des douleurs, des cycles irréguliers, des brûlures en urinant, l'apparition d'une boule au niveau du sein, ou tout autre signe inhabituel.

En cas de grossesse, par qui dois-je me faire suivre ?

Votre médecin généraliste peut assurer le suivi de votre grossesse, tout comme le gynécologue médical, l'obstétricien ou la sage-femme.

En cas de grossesse, quel est le rythme des visites et des échographies ?

Sept visites prénatales sont obligatoires et remboursées par la Sécurité sociale. Vous devez effectuer la première visite huit semaines après l'arrêt de vos règles. Il est vivement conseillé, sans que cela soit obligatoire, d'effectuer trois échographies durant votre grossesse. Cet examen permet au médecin de s'assurer que votre grossesse se déroule convenablement. Les échographies doivent être effectuées respectivement vers les 12^e, 24^e et 34^e semaines de grossesse et sont remboursées par la Sécurité sociale.

Consultez régulièrement et faites les examens qui vous sont conseillés. Rangez bien vos résultats et apportez les derniers lors de votre consultation.